

Comité Technique des DDI - 29 juin 2022

En introduction, le SG du MI a indiqué que le rapport inter inspection sur l'interdépartementalité avait été remis. Il sera communiqué aux représentant-es du personnel et mis à l'ordre du jour du prochain CT.

Vous trouverez en pièce jointe, la déclaration liminaire de **Solidaires Fonction Publique**.

Projet d'arrêté désignant comme opération de restructuration le transfert des compétences FEADER et NATURA 2000

Pour rappel, il s'agit de transférer au 1^{er} janvier 2023, des missions jusque-là exercées dans les DDT-M par des agent-es du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohérence des Territoires (MTECT) vers les Conseils Régionaux. Pour le FEADER, le MTECT transfère 25 postes par compensation financière sans qu'il y ait transfert d'agent-es. Pour Natura 2000, la quotité de travail estimée est de 50 ETP, la possibilité pour les personnels de suivre la mission se fera sur la base du volontariat.

Le projet d'arrêté sera présenté le 8 juillet 2022 au CT du MTECT.

Les représentant-es du personnel ont demandé à l'unanimité à ce que le projet soit modifié pour que sa durée initialement de 2 ans soit portée à 3 ans afin qu'un maximum d'agent-es soient couverts, ce qui a été finalement accepté par l'administration.

Solidaires FP est intervenu pour dénoncer une réforme précipitée et surtout un calendrier de concertation tardif. Nous avons de forts doutes sur la qualité des informations données aux collègues, sur la possibilité qu'ils et elles puissent choisir entre suivre la mission ou se repositionner sur d'autres missions. Quelles autres missions leurs seront proposées et dans quelles conditions ?

Toutes les organisations syndicales se sont abstenues au moment du vote.

Le Rapport Social Unique des DDI 2020

Ce document reprend les données remontées des DDI (82 % de réponses exploitables) dans de nombreux domaines : effectifs, action sociale, santé, sécurité et conditions de travail, formation, dialogue social,...

Le rapport pour 2020 a été largement impacté par la crise Covid. Les effectifs en DDI ont baissé de 3,56 %, soit 877 ETP en moins dans les DDI entre 2019 et 2020.

Parmi les nombreux éléments figurant dans ce document, **Solidaires FP** est notamment intervenu sur les points suivants :

- Pour demander à ce qu'il y ait plus de chiffres concernant les années précédentes afin de pouvoir étudier l'évolution dans le temps ;

- Pour dénoncer une précarisation des emplois et des statuts toujours plus importante y compris sur des missions pérennes. Le renouvellement multiple de contrat précaire pose également problème ;
- En matière d'égalité femmes / hommes : 59 % de femmes en DDI, mais seulement 34 % sur les emplois DATE (emplois de direction), c'est complètement anormal ;
- Concernant les Documents Uniques d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) seuls 59 % ont été mis à jour en 2020 alors qu'il y a eu la crise Covid mais aussi une augmentation importante du télétravail et des risques spécifiques y afférant ;
- Une absence du bilan annuel général de l'hygiène de la sécurité et des conditions de travail dans 2 DDI sur 3 et du Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail dans 4 DDI sur 5 alors que ces documents sont obligatoires ;
- Il manque des formations lors de la prise de poste des nouveaux et nouvelles assistant-es de prévention ;
- Les écrêtages des heures supplémentaires réalisées ne figurent pas dans le document présenté. Pour rappel, en 2019 cela représentait l'équivalent de 195 ETP !!!

Pour **Solidaires FP**, s'il y a des éléments dans le RSU concernant les formations hygiène et sécurité pour les prises de postes des nouveaux directeurs ou directrices, elles sont visiblement insuffisantes. Nous rejoignons la demande d'une autre organisation pour que notamment lors des prochains séminaires, les obligations réglementaires soient rappelées.

Transfert de la mission Sécurité Sanitaire des Aliments

Les deux Directrices Générales DGCCRF et DGAL ont présenté la décision datant du début mai 2022, actant le transfert d'une partie importante des missions d'une administration vers l'autre.

Toutes les missions concernant le contrôle sanitaire, au sens très large, seront dorénavant réalisées par les agent-es du Ministère de l'agriculture. A cette fin, 60 ETP seront transférés de la DGCCRF vers la DGAL et 90 ETP seront créés dans cette direction.

Selon les deux Directrices, les décrets d'attribution des ministères ne changent rien, les 2 directions restent compétentes sur leurs attributions respectives. La réorganisation ne doit pas désorganiser les services, il n'y a pas d'échéance datée mais cela doit être aussi rapide que possible. Les fiches de postes en administration centrale côté DGAL vont être publiées prochainement. Un nouveau protocole de coopération sera mis en place à la fin du processus. Des groupes de travail vont être créés rapidement.

Solidaires FP a dénoncé le manque de transparence de cette réorganisation. Encore une fois l'administration n'a jamais évoqué dans sa présentation la privatisation des contrôles et des prélèvements alors que la décision figure dans le document qui acte l'arbitrage. De la même façon les 60 autres ETP (autres que les 60 ETP CCRF) gagés depuis les autres directions du Ministère de l'Économie vers le MASA n'ont pas non plus été abordés.

Solidaires FP a redit toute son opposition à cette réforme. Au-delà des conséquences pour les personnels des 2 ministères, de la désorganisation à craindre, des pertes de compétences, l'arbitrage constitue un changement complet de la politique du contrôle de la sécurité sanitaire des aliments.

Au départ il s'agit de fraudes (Lactalis, Buitoni, Ferrero,...) qui sont des manquements des industriels, et la réponse est de remettre en cause quelque chose qui fonctionne. Ce sont les agent-es chargé-es des contrôles qui supportent les conséquences des manquements des professionnels.

Pour rappel, si des professionnels falsifient les denrées alimentaires ce n'est certainement pas dans le but de mettre en danger les consommateurs et consommatrices mais bien pour l'intérêt économique qu'ils en tireront : surdosage en colorants pour masquer le défaut d'un produit ou le rendre plus attractif, traitements pesticides y compris avec des produits interdits ou usage massif de conservateurs pour ne pas perdre de la matière.

Solidaires FP a également rappelé les fortes inquiétudes pesant sur les laboratoires du SCL (MEF), l'engagement évoqué, par les administrations, de travailler avec le SCL pendant 2 ans n'est pas suffisant pour envisager l'avenir, les recrutements et les investissements.

Considérer le SCL comme un simple « sous-traitant » c'est méconnaître ce service et ses 4 missions - analyser, appuyer, coopérer, développer- dont il est investi.

Lors de l'alerte de l'oxyde d'éthylène dans les graines de sésame, il est apparu un déficit en capacité de laboratoires français et européen pouvant rechercher cette molécule. Fort de l'expérience d'un laboratoire du SCL sur des dosages de molécules similaires, le SCL a développé, mis au point et validé en à peine un mois une méthode permettant de doser l'oxyde d'éthylène sur les graines de sésame.

L'arrêt des analyses SSA par les laboratoires du SCL entraînera donc une diminution de l'expertise et de la réactivité des pouvoirs publics à détecter les nouveaux risques. Encore une perte de compétence et de réactivité.

De nombreuses questions ont été posées lors du tour de table concernant le calendrier de mise en œuvre, les modalités d'exercice des missions, la formation des nouveaux agent-es côté DGAL mais aussi les plus anciennes qui devront changer de missions, la formation et le devenir des agent-es CCRF qui ne suivront pas leurs missions, l'inquiétude sur l'ambiance à l'avenir dans les DDESTPP et DDPP..

Peu, voir pas de réponse côté administration si ce n'est pour dire que l'externalisation des contrôles n'est pas encore totalement décidée et qu'elle ne concernerait que des domaines « non sensibles » (Sic!).

Pour **Solidaires FP**, le document actant l'arbitrage mentionne bien de renforcement des contrôles avec délégation au stade de la remise directe et de la délégation des plans de surveillance et de contrôles hors abat-toirs.

Il faudra nous expliquer ce que sont les domaines « non sensibles » en matière de sécurité sanitaire de l'alimentation compte-tenu notamment des conséquences gravissimes que peuvent avoir les manquements.

Pour **Solidaires FP**, une solution simple, l'annulation de cet arbitrage et la mise en place d'une réelle consultation et concertation pour un service public de contrôle de la sécurité sanitaire, exercé par des agentes de statut public et ayant les moyens de réellement contrôler et sanctionner les manquements.

Les conseils médicaux dans la Fonction Publique

Le [décret n°2022-353 du 11 mars 2022](#) (JORF du 13 mars 2022) a prévu le remplacement des commissions de réformes et des comités médicaux par les conseils médicaux et ce dès le lendemain de sa publication. Une réforme en gestation depuis longtemps qui a pris, et qui prend encore de court, tout le monde puisque 3 mois après la publication, aucune instruction de la DGAFP n'est encore parue pour encadrer le fonctionnement de ces nouvelles instances.

Les interventions des représentant-es du personnel ont dénoncé une réforme menée sans préparation, l'absence d'instructions, le manque d'effectif dans les DDI pour gérer les secrétariats de ces instances, l'application hétérogène des nouvelles dispositions sur le territoire, l'atteinte possible au secret médical et l'insécurité juridique des actes pris par ces instances.

Solidaires FP partage toutes les remarques ci-dessous, et insisté sur le fait qu'il s'agissait de dossiers de collègues qui étaient souvent en grande difficulté et qu'ajouter un imbroglio juridique et procédural à leur situation difficile était particulièrement malvenu. Nous avons insisté pour que des informations soient diffusées rapidement aux correspondant-es de proximité.

Les réponses de l'administration :

- mise en place d'une FAQ et le guide DGAFP va être remis à jour ;
- pas de formation prévue pour le moment, des réunions d'animation du réseau sont organisées. De l'information va être diffusée ;
- les conseils médicaux et leurs secrétariats sont financés sur le seul BOP 124 du MAS et aucun moyen supplémentaires n'ont été accordé avec la réforme ;
- le secret médical doit être garanti au niveau des secrétariats médicaux ;
- ce sont les représentant·es en CAP qui siègent dans les conseils médicaux jusqu'à la fin de l'année.

Élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022

En réponse à différentes interventions, l'administration a indiqué qu'il n'y avait pas de désordre et que tout était cadencé.

Solidaires FP est intervenu pour réaffirmer son inquiétude quant à la participation des collègues aux différents scrutins compte-tenu de la multiplicité des outils et des procédures de votes.

Concernant des dérives signalées et notamment la demande de la situation familiale par certains SGCD, il nous a été répondu qu'il s'agissait de dérives locales, le tableau diffusé par la DRH du MI ne comportant pas ces données.

Interrogée sur la sécurité de l'application de vote pendant les opérations, l'administration a indiqué qu'un expert indépendant suit le processus, testera la sécurité de la solution de vote et posera des marqueurs qui traceront les éventuelles interventions sur l'outil.

Un audit d'accessibilité sera réalisé également par un autre intervenant.

Questions diverses

- Calendrier de la négociation d'un accord-cadre sur le télétravail au MI et dans les DDI. L'accord de méthode est en cours de signature. Le préambule et le sommaire de l'accord vont être validés très prochainement et les négociations reprendront ensuite.
- Problème des demandes par les SGCD de justificatifs de métro alors que les cartes sont dématérialisées : la DMAT va se saisir du problème ;
- Difficultés pour certain·es à mobiliser leur Compte Personnel Formation, le DDI, les DR et les ministères se renvoyant la balle pour savoir qui prend en charge financièrement : une réponse sera apportée prochainement.

Vos représentant·es Solidaires Fonction Publique au CT des DDI

David Sironneau - david.sironneau@seine-maritime.gouv.fr

Warda Balah-Chikha - warda.balah-chikha@loiret.gouv.fr